

phe de notre sainte religion. Et voilà ce qui doit nous engager à beaucoup prier à cette intention. Car telles sont les voies de la divine Providence qui fait toutes choses avec nombre, poids et mesure. Et en effet, Dieu et ses saints sont d'autant plus glorifiés que nous nous imposons plus de sacrifices pour les faire honorer.

S'il en est ainsi, comme nous n'en saurions douter, nous devons faire tous nos efforts pour que St. Joseph soit honoré comme il doit l'être en sa glorieuse qualité de patron de l'Eglise universelle. Or, un des moyens à prendre pour cela est la prière, comme le prouve l'exemple du Souverain Pontife qui n'a pas manqué de prescrire, dans son décret, des prières spéciales pour célébrer le patronage du bon St. Joseph.

C'est appuyé sur cet exemple mémorable que Nous croyons devoir régler que les Quarante-Heures se feront cette année, dans le diocèse, pour demander que le dit décret Apostolique produise son plein et entier effet, en faisant honorer dignement St. Joseph, dans le monde entier, pour que le monde entier éprouve les salutaires effets de sa puissante protection.

Or, voici les motifs particuliers qui nous engagent à recourir, pour obtenir cette insigne faveur, à Notre Seigneur résident dans le St Sacrement et exposé sur les autels, pendant les Quarante-Heures, pour y être adoré par les fidèles. Ces raisons se tirent des rapports intimes qu'a eus St. Joseph avec Notre Seigneur pendant sa vie mortelle et qui lui ont mérité les titres incontestables aux vertus sublimes dont il a été orné et aux honneurs incomparables qui en ont été la récompense.

La première raison que nous avons de nous adresser à Notre Seigneur, pendant les Quarante-Heures, pour le supplier de faire honorer St. Joseph, qu'il a choisi pour être son père nourricier, est que cet incomparable saint, en vivant avec lui sur la terre, a partagé ses humiliations et est demeuré caché aux yeux des hommes.